

NOM DE L'APPRENANT :	
Objectif du programme de formation	Acquisition de la qualification d'Educateur de Jeunes Enfants
Diplôme préparé	Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE niveau 6)
Contenus	<p>Programme réglementaire</p> <p>Le décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ; ; L'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et ses annexes définissant les référentiels (professionnel, certification, formation) ; L'arrêté du 9 août 2022 portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé et au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale ; L'arrêté du 23 mai 2023 portant modification des arrêtés du 22 août 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • DF 1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille (500h) • DF 2 : Action éducative en direction du jeune enfant (500h) • DF3 : Communication professionnelle. (250h) • DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (250h)
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • 1500 heures de formation théorique ; • 1490 heures de temps de travail personnel (comptabilisées pour les ECTS) • 2100 heures de formation pratique. <p>De septembre 2025 à juin 2028</p>
Financement du coût pédagogique de la formation par la voie de l'apprentissage : prise en charge par l'OPCO	<p>Application du Forfait France Compétences. Merci de prendre contact avec l'Institut Saint-Laurent.</p> <p><i>A titre d'exemple, le forfait appliqué pour la branche du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif (CPNE n°62) est le suivant : 8 749 € par an, soit 26 247 € au total.</i></p>
Engagement	<p>La Directrice de l'Institut Saint-Laurent s'engage à assurer le programme de formation réglementaire d'Educateur spécialisé, selon un dispositif pédagogique spécifique à la filière. Des attestations de présence ainsi que des feuilles d'émargement seront régulièrement adressées à l'employeur avec le volume horaire.</p>

